

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE 2011

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des corporations de la Couronne a été constitué à titre de personne morale le 5 juin 1989 en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « *Loi* »). La *Loi* établit un cadre redditionnel pour six corporations de la Couronne assujetties aux dispositions législatives régissant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes entreprises publiques du Manitoba. Le Conseil a pour rôle de faciliter, à l'égard de chaque corporation de la Couronne et en collaboration avec celle-ci, l'établissement d'un mandat bien défini et d'un énoncé clair relativement à son objet ainsi que de mesures de la performance uniformes et efficaces, d'examiner les plans d'entreprise et les plans de dépenses en capital des corporations de la Couronne et de veiller à l'uniformité de leurs pratiques lorsque cela est indiqué.

ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE

Le personnel a continué de surveiller les activités des corporations de la Couronne qui sont du ressort du Conseil et a effectué un examen de la Société du Centre du centenaire du Manitoba. Les examens par le personnel portent sur la gouvernance, les plans d'entreprise et les initiatives stratégiques. Le Conseil a rédigé son *Rapport du deuxième trimestre 2011*.

Le personnel du Conseil a continué à offrir le programme de formation des administrateurs des organismes, des conseils d'administration et des commissions du Manitoba. Six ateliers d'orientation, intitulés « An Orientation to Governance for Manitoba Directors », ont été offerts en septembre 2011 aux membres du conseil d'administration nouvellement nommés. Cette série d'ateliers visait principalement à familiariser les administrateurs récemment nommés avec les principes et les méthodes de gouvernance efficace dans le secteur public.

Le Conseil a reçu un rapport de l'ombudsman du Manitoba en vertu du paragraphe 66(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, et il s'est conformé entièrement à la recommandation de l'ombudsman.

PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL

Il n'y a eu aucune présentation devant le Conseil au cours de ce trimestre.

This information is also available in English.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE 2011

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2011 (NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses générales permanentes de fonctionnement du Conseil sont récupérées par la perception de redevances auprès des corporations de la Couronne de son ressort. Ces redevances sont prises en compte dans les états financiers du Conseil au moment où les frais connexes sont engagés. Le nouveau programme de formation des administrateurs des organismes, des conseils d'administration et des commissions du Manitoba est financé selon le principe de la récupération des coûts.

Les dépenses pour cette période de neuf mois ont été plus élevées que celles pour la même période l'an dernier, principalement en raison des honoraires professionnels, des coûts de dotation en personnel, d'une dépréciation accrue de nouvelles immobilisations corporelles et de la mise œuvre du nouveau programme de formation des administrateurs.

Balance Sheet (unaudited)			Statement of Income and Reserve (unaudited)		
(thousands of dollars)			(thousands of dollars)		
	September 30			Nine Months Ended	
	2011	2010		September 30	
				2011	2010
Assets			Income		
Current:			Levies	\$549	\$572
Cash	\$667	\$671	Director Training program	13	0
Accounts receivable	8	0	Interest	2	0
	<u>675</u>	<u>671</u>		<u>564</u>	<u>572</u>
Capital assets	29	35	Expenses		
	<u>\$704</u>	<u>\$706</u>	General expenses	\$554	\$537
			Director Training program	11	0
				<u>565</u>	<u>537</u>
Liabilities and Reserve			Excess (deficit) of income over expenses	\$ (1)	\$ 35
Current:			Reserve, beginning of period	<u>32</u>	<u>0</u>
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 83	\$ 73	Reserve, end of period	<u>\$ 31</u>	<u>\$ 35</u>
Levies received in advance	174	189			
Due to Manitoba Crown corporations	<u>277</u>	<u>254</u>			
	534	516			
Retirement allowances and other benefits payable	<u>139</u>	<u>155</u>			
	673	671			
Reserve					
Net investment in capital assets	29	35			
Director Training program	2	-			
	<u>\$704</u>	<u>\$706</u>			

Notes to Financial Statements September 30, 2011 (unaudited)

1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2010 Annual Report.
2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.